

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE N°2024/ 030

OBJET : Délégation pour la célébration d'un mariage à Monsieur Jean-Marc PECQUEUX,
Conseiller municipal délégué

Le **Maire** de la commune de Méry-sur-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

Considérant qu'en application de l'article visé ci-dessus, le Maire peut déléguer à un Conseiller municipal le pouvoir de célébrer un mariage ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Jean-Marc PECQUEUX, Conseiller municipal délégué, est désigné pour célébrer, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Le Maire, en ses lieu et place, le mariage entre Monsieur Joël PLARD et Madame Audrey GRONDIN, le samedi 15 juin 2024.

Article 2 : Monsieur le Maire de Méry-sur-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Préfet, chargé du contrôle de légalité.

Article 3 : Une ampliation sera adressée :

- à Monsieur Jean-Marc PECQUEUX
- au Service des Affaires générales
- au Cabinet du Maire

Fait à Méry-sur-Oise, le 10 juin 2024



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise